



# MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérainville – Les Vaux - Ymorville

## COMPTE-RENDU

<b>Séance</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Date - Heure</b>	<b>13/01/2010 à 20 h 30</b>
<b>Lieu</b>	<b>Mairie</b>
<b>Session</b>	<b>Publique</b>
<b>Date de la convocation</b>	<b>8 janvier 2010</b>

<b>Référence</b>	<b>CM-CR-2010-01</b>
<b>État du document</b>	<b>Validé</b>

<b>Présents</b>	<b>Patrick BARDE</b> <b>Nathalie BESNARD</b> <b>Sylvie BEZANNIER</b> <b>Christine DI GENNARO</b> <b>Jackie FERRÉ</b>	<b>Lionel GAUTHIER</b> <b>Ludovic NADEAU</b> <b>Didier RIVIERE</b> <b>Patrick VABOIS</b> <b>Nicolas VANNEAU</b>
	<b>Sylvie DE DEYN donne pouvoir à Jackie FERRE</b> <b>Laurent DUMON donne pouvoir à Nicolas VANNEAU</b> <b>Corinne LUCAS donne pouvoir à Sylvie BEZANNIER</b> <b>Liliane MONTAUDOIN donne pouvoir à Patrick BARDE</b> <b>Jean Claude NOELL donne pouvoir à Ludovic NADEAU</b>	
<b>Secrétaire de mairie</b>	<b>Viviane HUGUET</b> <b>Virginie CARTON</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Nathalie BESNARD</b>	
<b>Début de séance</b>	<b>20H30</b>	
<b>Fin de séance</b>	<b>21H20</b>	

## Ordre du jour

01. Ouverture de séance.....	02
02. Décision modificative – budget 2009 – eau/assainissement.....	02
03. Subventions DGE – FDAIC.....	02
04. Fonds de péréquation.....	04
05. Candidature pour la rosière 2010.....	04
06. Convention ATESTA.....	04
07. Convention SEGILOG.....	04
08. Contentieux.....	05
09. Déclaration d'intention d'aliéner.....	05
10. Informations diverses des différents départements.....	06
11. Clôture de séance.....	06

## 01. OUVERTURE de la SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs qu'il a en sa possession Sylvie DE DEYN donne pouvoir à Jackie FERRE, Laurent DUMON donne pouvoir à Nicolas VANNEAU, Corinne LUCAS donne pouvoir à Sylvie BEZANNIER, Liliane MONTAUDOIN donne pouvoir à Patrick BARDE Jean Claude NOELL donne pouvoir à Ludovic NADEAU.

10 membres du conseil sont présents, le quorum est atteint.

Conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil est invité à se prononcer sur l'examen d'une nouvelle délibération portant sur :

- Décision modificative – budget 2009 eau/assainissement

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente tous ses vœux pour 2010 ainsi qu'aux citoyens et citoyennes assidus aux débats municipaux de notre commune

## 02. DECISION MODIFICATIVE – BUDGET 2009 EAU/ASSAINISSEMENT

### DELIBERATION 2010-01

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de réajuster le budget eau/assainissement avec une décision modificative, à savoir :

Article 678	Autres charges exceptionnelles	-100€
Article 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+100€

Ludovic NADEAU, chargé des finances, donne l'explication de cette décision modificative. Celle-ci concerne les frais du prêt que la municipalité a fait pour la 3<sup>ème</sup> tranche d'assainissement.

Position du conseil municipal

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Nathalie BESNARD, secrétaire de séance, remarque que le compte rendu de la dernière séance n'a pas été approuvé. En effet, celui-ci n'est pas complètement terminé concernant pour un point. Il est rappelé que ce conseil était en huis clos. Il sera approuvé lors de la prochaine réunion.

## 03. SUBVENTIONS DGE – FDAIC

Monsieur le Maire présente à l'ensemble de son Conseil Municipal les projets au titre de l'année 2010 et le sollicite afin qu'il l'autorise à demander toutes les subventions possibles auprès des différents organismes, notamment pour la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et le Fond Départemental d'Aide aux Communes (FDAIC), à savoir :

### DELIBERATION 2010-02

#### REFECTION SALLE POLYVALENTE

Pour un montant de 2 230.83 € HT – soit 2 668.07 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation (FDAIC).

- Subvention Département FDAIC :	446.00 €
- Autres subventions (Etat, Région) :	-
- Emprunt :	-
- Autofinancement :	2 222.07 €
<b>TOTAL :</b>	<b>2 668.07 € TTC</b>

Début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2010

Fin des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2010

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

**SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES**

**DELIBERATION 2010-03**

Pour un montant de 17 304.50 € HT – soit 20 696.18 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation (FDAIC).

- Subvention Département FDAIC :	3 460.00 €
- Autres subventions (Etat, Région) : DGE	6 921.00 €
- Emprunt :	-
- Autofinancement :	10 315 .18 €
<b>TOTAL :</b>	<b>20 696.18 €TTC</b>

Début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2010

Fin des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2010

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

**DELIBERATION 2010-04**

**RESTAURATION MUR TRANSFORMATEUR**

Pour un montant de 8 106.55 € HT – soit 9 695.43 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation (FDAIC).

- Subvention Département FDAIC :	2 026.00 €
- Autres subventions (Etat, Région) :	-
- Emprunt :	-
- Autofinancement :	7 669.43 €
<b>TOTAL :</b>	<b>9 695.43 €TTC</b>

Début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2010

Fin des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2010

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

**DELIBERATION 2010-05**

**TRAVAUX REFECTION CIMETIERE**

Pour un montant de 9 708.66 € HT – soit 12 075.45 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation (FDAIC).

- Subvention Département FDAIC :	4 854.00 €
- Autres subventions (Etat, Région) :	-
- Emprunt :	-
- Autofinancement :	7 221.45 €
<b>TOTAL :</b>	<b>12 075.45 €TTC</b>

Début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2010

Fin des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2010

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

**DELIBERATION 2010-06**

**PANNEAUX SIGNALISATION**

Pour un montant de 2 908.99 € PRIX SANS TAXES

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation (FDAIC).

- Subvention Département FDAIC :	1 163.00 €
- Autres subventions (Etat, Région) :	-
- Emprunt :	-
- Autofinancement :	1 745.99 €
<b>TOTAL :</b>	<b>2 908.99 €TTC</b>

Début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2010

Fin des travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2010

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

## 04. FONDS de PEREQUATION

### DELIBERATION 2010-08

Monsieur le Maire rappelle que le produit du fonds de péréquation constitue une recette non fiscale de la section de fonctionnement du budget des communes de moins de 5 000 habitants déterminée en fonction du niveau d'investissement de la commune.

Pour l'année 2010, le plafond de subvention est fixé à 19 000€ correspondant à un taux de 50% du montant HT soit 38 000€ de travaux au titre de l'investissement. Sont pris en considération les travaux ou acquisitions supérieurs à 1 500€HT mandatés au cours de l'exercice, financés sur les crédits de la section d'investissement du budget communal principal. Sont exclues du fonds les dépenses liées à l'aménagement des lotissements.

Ludovic NADEAU précise que le plafond de subvention est en baisse par rapport à 2009.

Le Conseil municipal sollicite ce fonds auprès du conseil général

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

## 05. CANDIDATURE pour la ROSIERE 2010

Pour répondre aux souhaits d'Eugène Cellot, une rosière doit être élue chaque année et doit répondre aux critères suivants :

- Être âgée de 18 à 21 ans le dimanche des Rameaux (28 mars 2010)
- Résider dans la commune
- S'engager à entretenir les sépultures de la famille Cellot-Caille pour la Toussaint et les Rameaux

Monsieur le Maire propose de faire un appel à candidature. Compte tenu de la date proche des Rameaux, la fin des candidatures est fixée au 30 mars 2010 au lieu du 30 avril 2010.

## 06. CONVENTION ATESTA

### DELIBERATION 2010-09

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Vu l'article 1 - III de la loi MURCEF 2001-1168 du 11 décembre 2001 (mesures urgentes à caractère économique et financier) qui institue au profit des Communes et de leurs groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la VOIRIE, de l'AMENAGEMENT et de l'HABITAT, une assistance technique fournie par les services de l'État (ATESAT).

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 fixant la rémunération de l'assistance technique paru au JO du 31 décembre 2002,

En application des critères d'éligibilité définis par la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 et le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002, la commune de PRUNAY LE GILLON a été déclarée éligible à l'ATESAT par l'arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2009.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec l'État (Direction Départementale des Territoires) afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT comprenant la mission d'assistance suivante :

1-Missions de base

Compte tenu de notre population de 975 habitants, l'estimation prévisionnelle de l'ATESAT s'élève pour l'année 2010 (hors revalorisation suivant index ingénierie) à 219,38 €.

Monsieur le Maire précise également que cette convention valable pour 2010 à compter du 1<sup>er</sup> janvier pourra être reconduite tacitement pour les années 2011 et 2012. Elle peut être résiliée par la collectivité ou l'État moyennant un préavis de six mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'affecter au règlement de la convention pour 2010 l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante,
- d'autoriser le Maire à signer la Convention avec l'État (DDT).

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

## 07. CONVENTION SEGILOG

### DELIBERATION 2010-10

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin qu'il l'autorise à signer le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Société SEGILOG pour une durée d'un an reconductible 2 fois

Position du conseil municipal

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

## 08. CONTENTIEUX

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur 2 contentieux en cours. Un en cours de procédure d'appel et l'autre par le tribunal administratif d'Orléans.

## 09. DECLARATION d'INTENTION d'ALIENER

N°	Parcelle		Surface	Nature	Décision
028-309-08-00018	AB	113	925 m2	Non bâti	Pas de preemption
028-309-09-00001	AD	33	1949m2	bâti	Pas de preemption
028-309-09-00002	AA	81	1249m2		Pas de preemption
028-309-09-00003	AD	81	600m2	bâti	Pas de preemption
028-309-09-00004	AI	65	344m2	bâti	Pas de preemption
028-309-09-00005	AB	238	816m2	Non bâti	Pas de preemption
028-309-09-00006	ZX	26-27	2ha101a75ca	Non bâti	Pas de preemption
028-309-09-00007	AC	27	854m2	bâti	Pas de preemption
028-309-09-00008	AA	10	317m2	bâti	Pas de preemption
028-309-10-00001	AA	76-79	1175m2	Non bâti	Pas de preemption
028-309-10-00002	AB	241	801 m2	Non bâti	Pas de preemption
028-309-10-00003	AB	17	347m2	bâti	Pas de preemption

Monsieur le Maire fait remarquer qu'en 2009, 8 DIA ont été enregistrées contre 18 en 2008.

Monsieur BARDE, adjoint chargé de l'urbanisme, précise que pour toute transaction de biens, il est obligatoire de demander une consultation auprès du SATANC pour vérifier si une installation est faisable ainsi que la REGIE du Pays Chartrain pour une étude de faisabilité technique.

## 10. INFORMATIONS DIVERSES des DIFFERENTS DEPARTEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire donne la parole à ses adjoints :

→ Patrick BARDE informe que :

- compte tenu de la météo, les travaux reprennent petit à petit
- la rue de l'Egalité sera barrée jusqu'à fin mars
- remercie Monsieur MILLOCHAU pour son aide lors des installations des éclairages de Noël

→ Nicolas VANNEAU annonce que :

- le bulletin municipal est chez l'imprimeur. La livraison est prévue début de semaine prochaine
- l'agenda de la Communauté de Commune sera distribué avec le bulletin ainsi qu'une invitation théâtre pour les seniors

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 22 janvier 2010 à la salle polyvalente à 18 heures. L'ensemble de la population est invitée.

- une invitation personnelle a été adressée aux membres des commissions municipales, présidents d'associations, acteurs économiques, artisans, commerçants.

- pour ce qui concerne les compteurs d'eau : compte tenu de la météo et des grands froids vérifier les et soyez vigilants. Pensez à fermer les compteurs ou les mettre hors gel

- un grand merci aux agriculteurs qui nous ont aidés lors de la neige soit tôt le matin, less week-end ou sortir les véhicules des fossés.

## **16. CLOTURE de SEANCE**

Fin de la séance à 21h20